

OBJECTIF STRATÉGIQUE

4

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS POUR ASSURER À TOUS L'ÉGALITÉ RÉELLE

Action 4

Plus de cohérence entre place des familles et intérêt de l'enfant

Création d'une charte éthique départementale en faveur de l'enfant et des familles

Le Conseil général, en lien avec ses partenaires, s'engage dans la rédaction d'une charte fondée sur les principes généraux énoncés par le schéma départemental de l'enfance et des familles 2011-2016. Cette charte constituera un cadre de référence pour l'ensemble des professionnels intervenant au titre de la prévention et de la protection de l'enfance. Elle s'articulera autour de différents axes : l'intérêt et la protection de l'enfant, l'accompagnement des familles et leurs modalités d'association et d'implication, la prévention des ruptures, le recueil de la parole des usagers et sa prise en compte. La charte souligne également l'importance d'accompagner les jeunes majeurs pour un accès aux dispositifs de droit commun, la connaissance du fonctionnement des instances démocratiques, et l'incitation à l'engagement citoyen.

PILOTE	Conseil Général de l'Essonne
RÉFÉRENT	Marie-Christine BOURGEOIS Directrice adjointe de la prévention et de la protection de l'enfance
CONTACTS	01 60 91 94 71 - mcbourgeois@cg91.fr
PHASAGE / MISE EN ŒUVRE	Court terme (1 à 2 ans)
TERRITOIRE CONCERNÉ	Essonne

Modalités de l'action et public(s) visé(s)

